

I A C F

INSTITUT DES AVOCATS
CONSEILS FISCAUX



LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Mercredi 12 décembre 2018 – 9h30 / 13h00

Auditorium du Medef – 55 avenue Bosquet - 75007 Paris

Conférence co-organisée par
l'Institut des Avocats Conseils Fiscaux
et le MEDEF

La mise en place de nouvelles règles de déductibilité des charges financières à compter du 1er janvier 2019 et les récentes décisions jurisprudentielles portant sur la justification du taux de marché, l'objet de l'endettement et les dispositifs anti-abus rendent plus que jamais d'actualité le traitement fiscal du financement des entreprises.

Avec la participation de :

Vincent Agulhon, Stéphane Austry, Anne-Lyse Blandin, Olivier Ferrari, Charles Ménard,
Dominique Soulé, avocats membres de l'IACF
Et France Vassaux, Secrétaire générale de France Invest, membre de la commission fiscale
du Medef

Validation de 3.30 heures au titre de la formation continue des avocats

Nombre de places limité.

Inscription en ligne sur www.tickets-iacf.fr avant le 8 décembre

Pour tout renseignement, contactez :

Fabienne DERRIEN, IACF, 01 42 60 10 18, fabienne.derrien@iacf.fr

9 h 00 Accueil des participants

9 h 30 Début de la conférence

I. Un financement en liberté surveillée

1. Une approche particulièrement sévère des articles 212 I a et I b par l'administration

- Démontrer le taux de marché : la preuve impossible ?
- Démontrer l'imposition des intérêts entre les mains du créancier étranger : la liberté de la preuve bafouée ?

2. S'endetter pour distribuer : dans quelles conditions ?

3. Le sort contrasté des dispositifs spécifiques de limitation des charges financières déductibles (Charasse, Carrez)

II. La nouvelle donne issue du PLF pour 2019 : du rabot à l'EBITDA

1. Présentation du nouveau dispositif

- Le périmètre des charges financières concernées
- Le contenu du référentiel « EBITDA »
- Le mécanisme de déduction supplémentaire
- La sous-capitalisation
- La « clause de sauvegarde »

2. Enjeux et perspectives

- Comparaison entre ancienne et nouvelle assiette : une extension des sommes concernées
- L'apport potentiel des commentaires BEPS

13 h 00 Apéritif

Objectifs de la formation : Actualiser vos connaissances sur les derniers développements en matière de fiscalité des entreprises afin d'appuyer votre pratique professionnelle quotidienne.

Public : Avocats fiscalistes, avocats en droit des sociétés, conseils et fiscalistes en entreprise, adhérents et non-adhérents de l'IACF et du Medef.

Tarifs : Adhérent IACF/Medef 160 € TTC, Extérieur 300 € TTC

Prérequis : Avoir une bonne maîtrise de la fiscalité des entreprises.

Modalités techniques : Salle adaptée avec vidéo-projection et connexion wifi.

Modalités pédagogiques : Formation en présentielle en inter-entreprise. Essentiellement par présentations magistrales.

Encadrement : Vincent Agulhon, Stéphane Austry, Anne-Lyse Blandin, Olivier Ferrari, Charles Ménard, Dominique Soulé, avocats membres de l'IACF, et France Vassaux, Secrétaire générale de France Invest, membre de la commission fiscale du Medef.

Modalité d'évaluation : Evaluation du contenu et de la qualité de la formation en fin de séminaire.

Modalité de suivi : Une attestation de présence vous sera délivrée validant les heures de formation au titre de la formation continue des avocats. Votre attestation sera disponible sur votre compte d'inscription en ligne.

LE FINANCEMENT DE ENTREPRISES

INSCRIPTION - Mercredi 12 décembre 2018

Tarifs :

- ✓ Tarif membre de l'IACF ou du Medef : 160 € TTC (133.33 HT)
- ✓ Tarif Extérieur : 300 € TTC (250.00 HT)

INSCRIPTION en LIGNE

Que vous soyez adhérent ou non à l'IACF, merci d'aller sur www.iacf.fr pour vous inscrire.

1. Cliquez sur le titre de la conférence qui vous intéresse. Cliquez sur « S'inscrire à cette conférence ». Vous allez être redirigé vers notre site d'inscription en ligne.
2. Si vous avez assisté à une de nos conférences par le passé, vous avez reçu par email le 12 juillet votre identifiant que vous soyez adhérent ou extérieur à l'IACF. Connectez-vous avec votre compte personnel !
Si vous n'avez jamais participé à l'une de nos formations, suivez les instructions pour demander la création de votre compte d'inscription en ligne.
Vous devrez générer un nouveau mot de passe à la première utilisation en cliquant sur Mot de passe oublié. Pour cette première utilisation, il sera nécessaire de vérifier votre adresse.
3. Une fois connecté, commandez votre billet à la conférence en suivant les instructions.
4. Réglez votre inscription par CB, par virement, par chèque ou sur facture (selon accord).
5. Après validation de votre règlement, l'IACF vous enverra la facture correspondante par email.
6. Vos attestations de présence seront stockées dans votre compte personnel pendant 2 ans.

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Les désistements notifiés dans un délai de moins de 7 jours avant la conférence ne donneront pas lieu à remboursement. Les heures de formation sont validées dans le cadre de la formation continue des avocats. Une convention de formation sera fournie sur demande : attention cependant à bien vérifier la prise en charge de formation de moins de 4 heures par votre organisme.

Vous rencontrez une difficulté ou souhaitez être accompagné lors de votre connexion :
Fabienne Derrien : 01 42 60 10 18 ou fabienne.derrien@iacf.fr